

**Décision du 17 décembre 2014 portant désignation des représentants du personnel  
au comité technique de service déconcentré placé auprès du premier président  
de la cour d'appel de Riom**

**NOR : JUSB1430841S**

La première présidente de la cour d'appel de Riom

*Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;*

*Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;*

*Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;*

*Vu l'arrêté du 7 juin 2011 modifié relatif à la création d'un comité technique de service déconcentré placé auprès de chaque premier président de cour d'appel ;*

*Vu le procès-verbal de l'élection du comité technique de service déconcentré placé auprès du premier président de la cour d'appel de Riom en date du 4 décembre 2014.*

DÉCIDE

**Article 1**

Sont nommés représentants du personnel au sein du comité technique de service déconcentré placé auprès du premier président de la cour d'appel de Riom :

| ORGANISATIONS SYNDICALES | TITULAIRES            | SUPPLEANTS              |
|--------------------------|-----------------------|-------------------------|
| UNSa                     | Mme Monique SAUVAGEOT | M. Michel VIALLE        |
| UNSa                     | M. René CAROUGE       | M. Laurent ASSENARD     |
| CFDT                     | M. Christian GAMELON  | Mme Lauriane MADOURI    |
| CGT                      | M. Julien CHASTANG    | Mme Christine BONGIRAUD |

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait à Riom, le 17 décembre 2014.

La première présidente,

**Marie-Paule LAFON**